

**Une loi-cadre fédérale sur l'aide sociale  
Introduction à la thématique**

---

Walter Schmid

Président CSIAS

**Sommaire**

---

- I. Introduction**
- II. Ancrage historique**
- III. Attentes vis-à-vis d'une loi fédérale**
- IV. Point de vue de la CSIAS**

## **Ancrage historique**

---

**1905** – L'assistance aux pauvres, seul instrument plus ou moins efficace de la sécurité sociale étatique.  
Demande d'une loi fédérale c.à.d. d'une **réglementation fédérale englobant** les principales questions relatives à la sécurité sociale.

**1955** – Nouvelle requête pour une loi fédérale.  
Demande d'une **clarification contractuelle** de nombreuses questions ouvertes **quant aux compétences et responsabilités**;  
Décret ZUG.

**2009** – Et aujourd'hui?

## **Attentes vis-à-vis d'une loi fédérale**

---

### **Du pragmatisme à la vision:**

- Les Verts allemands
- L'initiative des villes
- La Présidente de la CDAS
- Caritas

## Point de vue de la CSIAS

---

### 1. Ancrage contractuel de l'aide sociale et des prestations cantonales liées aux besoins dans le système de la sécurité sociale

- **Comblent les lacunes** entre les objectifs sociaux de la Constitution et les assurances sociales nationales
- **Clarifier la position** de l'aide sociale au sein du système de la sécurité sociale

## Point de vue de la CSIAS

---

### 2. Amélioration de la coordination sur le plan national

- **Suppression de diverses carences** dans l'aide sociale.
- **Renforcement qualitatif et institutionnel de l'aide sociale.**  
Mots clés: harmonisation du droit à des prestations, de la séquence des prestations liées aux besoins qui doivent être sollicitées, des standards de prestations, des processus, des moyens juridiques, de l'organisation et du contrôle.

## Point de vue de la CSIAS

---

### 3. Financement

- Péréquation financière?
- Fonds de compensation?
- Co-financement par la Confédération?